

SIPAC

COMITE SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2007

L'an deux mille sept,

Le 25 octobre le comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de Bailleau le Pin, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. Loize, Bouteiller, Taesch, Lambert, Pelletier, Guerin, Dubus, Popot, Catel, Paul-Loubière, Biget-Ternon, Huger, Templier, Richard, Gauthier, Toutay, Neveu, Besnard, Servin, Cornu, Doucet, Coolen, Jaulneau, Jubert, Morizeau, Dassier, Billard, Drochon, Brulé, Goimbault, Lochon, François, Hasquenoph, Prieur, Peltier, Sedillot, Sagette, Gigou, Manceau, Taillandier, Huet, Bourgeot, Crochet, Vaudelle, Baeteman, Raimbault, Ramond, Heraud, Boidin, Lecuyer, Boyer, Bellanger, Gazier, Goudin, Rybarczyk-Michel, Hessel, André, Le Nouvel, De Felcourt

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mmes et MM. Fessard, Gautier, Larcher, Watson, Holzl, Jouvelin, Gorges, Fromont, Chatel, Laurans, Viamard, Joachim

Assistaient également à la réunion : Mmes et MM. Graffin, Lebey, Dejongue, Van Der Stichele, Jeuland (conseil général), Verger (conseil régional)

M. François Catel a été élu secrétaire de séance.

t Présentation de l'étude des services à la population

Monsieur Le Président donne la parole au cabinet Service Public 2000 qui a réalisée l'étude du pays chartrain concernant les services à la population. Le cabinet Service Public 2000 présente l'étude des services à la population.

t Point sur contrat de pays départemental, contrat de pays régional et contrat de projets Etat – Région

1. Point sur le contrat Départemental (CDDI) et Régional

1.1 CCDI (Contrat de Pays Départemental Intercommunal)

Signature mardi 23 octobre 2007 de la convention d'ingénierie et d'animation du pays chartrain avec le Conseil Général. Subvention de fonctionnement pour le pays chartrain de 42 000 euros.

Y Contrat Départemental :

Ce contrat s'adresse aux communautés de communes, mais aussi aux projets communaux d'intérêt communautaire validés par le département en fonction de ses priorités. Les autres projets des communes devront désormais s'adresser directement au Conseil Général à travers le financement FDAIC.

Un projet de territoire a été réalisé pour 7 communautés de Communes par le cabinet Nouveaux Territoires Consultant sous maîtrise d'ouvrage du pays Chartrain (le pays chartrain finance sur une partie de ses fonds propres le projet de territoire des 7 communautés de communes concernées à hauteur de 40%) ; 2 communautés de Communes ayant réalisé leur projet de territoire en interne (Communautés de Communes du Val Drouette et des 4 vallées). Ce projet de territoire comprend un diagnostic, les orientations de la communauté de communes et les fiches actions.

Ce projet de territoire, ainsi qu'une délibération et les fiches actions correspondantes doivent être adressés au conseil général et au pays chartrain avant le 31 octobre prochain.

Les projets éligibles au contrat de pays doivent tenir compte des priorités du département :

À Maisons pluridisciplinaires de santé

À Soutien au développement économique (zones d'activités économiques d'équilibre)

À Enfance, petite enfance, jeunesse (crèches, haltes garderie, CLSH...), personnes âgées et handicapées, maisons de services publics,

À Tourisme (offre d'hébergements touristiques, offre de loisirs de plein air, signalétique touristique, circuits cyclables),

Délais : Finalisation pour la fin de l'année et signature du contrat de pays départemental en février 2008

Y Contrat de Pays Régional

À Réactualisation de la charte de développement

Des études préparatoires :

L'étude des services à la population a été réalisée (présentation ce jour) par le cabinet Service Public 2000,

L'étude concernant le thème Economie, emplois et habitat a été réalisée par le cabinet Nouveaux Territoires Consultants,

L'étude concernant les circuits cyclables est en cours de finalisation par le cabinet Altermodal,

La réactualisation de la charte de développement est réalisée par le cabinet d'étude Nouveaux Territoires Consultants et sera établie dans le courant du mois de Novembre selon le calendrier établi par Nouveaux Territoires Consultants. Ils ont confirmé la validation de la charte de développement pour la mi décembre (prochain comité syndical le 10 décembre)

À Programme d'actions

L'appel à projets pour le contrat régional se termine à la fin du mois d'octobre et les fiches actions sont à retourner pour le 31 octobre. Les projets éligibles peuvent être orientés vers les thématiques suivantes : Développement économique, tourisme, services à la population, équipements sportifs et culturelles, environnement, patrimoine, loisirs...

Le Conseil Régional a adressé un courrier au président du pays chartrain pour annoncer que le pays chartrain bascule en règlement de 3^{ème} génération de contrat de pays et ce règlement devrait être disponible d'ici la fin de l'année. Le pays chartrain est en attente de ce règlement pour établir son nouveau contrat de pays.

2. Contrat de Projets Etat – Région (ancien contrat de plan : franges franciliennes)

Le pays Chartrain a adressé à la demande de la Région et de l'Etat l'appel à projets concernant le contrat de projets Etat – Région qui concerne les thématiques suivantes avec 2 rubriques :

À Equipements structurants : essentiellement les pôles gares,

À Services à la population : santé (maisons médicales), services à la personne en direction des familles et des personnes âgées (accueil périscolaire, portage de repas à domicile).

Délais : 15 octobre pour les projets structurants

30 octobre pour les projets services à la population

Le pays apporte son soutien pour le montage des dossiers, mais aussi par un courrier auprès du préfet de région et du Président du Conseil Régional (transmettre au pays une copie des dossiers envoyés à l'Etat et la Région si envoyés directement ou sinon passer par le pays).

Le pays n'est pas responsable des délais très courts imposés par l'Etat et la Région pour cet appel à projets.

t Point sur l'ORAC

Y Bilan 1^{ère} tranche ORAC / Demande seconde tranche

L'ORAC du Pays Chartrain a été engagée le 05 juillet 2005.

L'enveloppe globale pour sa première tranche était de 648 500 €

- **159 500 €** accordé par l'Etat sur le **FISAC**
- **119 000 €** accordé par le **Conseil Régional**
- **370 000 €** accordé par le **Conseil Général**

A la date du dernier comité de pilotage ORAC (octobre 2007), ce sont 76 dossiers d'entreprises qui ont été présentés et **72 dossiers acceptés**.

Au final, 85% de l'enveloppe a été **engagée** et **62 % mandatée** (soit 553 943 € et 398 834 €)

Elle se répartit comme tel :

Sur le **FISAC** : **84 % d'engagés** et 57 % mandatés

Sur le **CRP** : **98 % d'engagés** et 88 % mandatés

Sur le **CDDR** : **82 % d'engagés** et 55 % mandatés

La subvention moyenne accordée est de **7 734 € par entreprise**.

30% des dossiers traités concernaient des entreprises commerciales

22% des entreprises de services

22% des entreprises du bâtiment

20% des entreprises alimentaires

06% des entreprises de production

Les subventions accordées concernaient :

26% du secteur commercial

23% du secteur des services

23% du secteur alimentaire

21% du secteur du bâtiment

07% du secteur de production

55% des dossiers ont concerné des entreprises **en phase de modernisation et/ou de développement**.

Il est **encourageant de constater** que **23%** concernaient des **reprises d'entreprises**.

70% des entreprises ont sollicité une subvention ORAC **pour acquérir du matériel** ou pour **réaliser des travaux d'aménagement ou de rénovation** de leurs locaux professionnels.

Parmi les dossiers ayant reçu un avis favorable :

18% concerne la **CC du Pays Courvillois** soit 12 entreprises aidées

18% la **CC de l'Orée de Chartres** avec 12 entreprises aidées

17% la **CC du Pays de Combray** (11 entreprises)

12% pour les **CC des 4 vallées** et la **CC des Terrasses et Vallée de Maintenon** (8 entreprises chacune)

11% la **CC du Bois Gueslin** (7 entreprises)

5% pour les **CC du Val Drouette** et **Val de l'Eure** (3 entreprises chacune)

2% la **CC du Val de Voise** (1 entreprise)

Près d'un tiers des subventions accordées se situent dans l'Ouest du Pays Chartrain.
Par contre un faible nombre de dossiers dans les communes des franges franciliennes et dans les communes proches de l'agglomération chartraine.

Pour la seconde tranche ORAC

Le Pays Chartrain sollicite une participation des financeurs de **700 000 €** qui se répartit :

300 000 € : FISAC

200 000 € : Région

200 000 € : Département

Cela permettrait de soutenir 90 dossiers à raison d'une subvention de 8 000 € par entreprises.

Pour le **prochain comité de pilotage** (04 décembre), **11 dossiers** d'entreprises seront étudiés.
Nous aurons **engagé 100% de l'enveloppe première tranche ORAC**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 heures 30

Le Président,

Les membres du comité syndical,